

# DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'AIEA  
SUR LA SCIENCE, LES TECHNOLOGIES ET LES APPLICATIONS  
NUCLÉAIRES ET SUR  
LE PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE

Novembre 2024, Vienne (Autriche)



## **Déclaration ministérielle**

**26 novembre 2024**

1. Nous, Ministres des États Membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), réunis à l'occasion de la Conférence ministérielle sur la science, les technologies et les applications nucléaires et sur le programme de coopération technique, restons attachés aux objectifs et aux fonctions de l'AIEA, tels qu'ils sont définis dans le Statut de l'Agence et dans les résolutions pertinentes de la Conférence générale.
2. Nous reconnaissons que la science, les technologies et les applications nucléaires sont importantes pour relever les défis actuels et ceux qui se profilent et pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable, et nous soulignons la nécessité de combler le fossé en matière de science, de technologies et d'applications nucléaires qui existe entre les États Membres pour des utilisations à des fins pacifiques, tout en insistant sur le rôle central de l'AIEA dans le renforcement de la coopération internationale à cet égard.
3. Nous sommes conscients que la science, les technologies et les applications nucléaires contribuent à satisfaire un large éventail de besoins sur le plan social, sur le plan économique et sur le plan du développement humain, et qu'elles sont riches de potentialités à cet égard ; nous saluons les progrès et les réalisations accomplis dans les États Membres s'agissant de répondre à ces besoins ; nous soulignons l'importance d'un environnement ouvert et équitable pour la collaboration entre les États Membres intéressés, aux niveaux régional et international, en matière de recherche et de développement scientifique dans les domaines de la science, des technologies et des applications nucléaires à des fins pacifiques.
4. Nous soulignons le rôle que joue l'AIEA, conformément à son Statut, dans l'accélération et l'amplification de la contribution de l'énergie atomique à la paix, à la santé et à la prospérité dans les États Membres en facilitant le libre accès de ces États aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique, le transfert des technologies nucléaires, le développement de la recherche, l'application et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques dans les États Membres et la promotion d'une coopération bilatérale et multilatérale à cet effet ; et nous mettons en relief la contribution de l'AIEA à la mise à disposition et à la promotion de la science, des technologies et des applications nucléaires, ce qui, entre autres choses, illustre de façon concrète les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire conformément aux traités internationaux pertinents en vigueur.
5. Nous soulignons le rôle du programme de coopération technique de l'AIEA, mécanisme majeur qui permet de transférer les technologies, les matières, les équipements et le savoir-faire nucléaires et d'élargir et d'accélérer encore l'accès des États Membres à ceux-ci à des fins pacifiques et qui permet d'aider les États Membres à mettre en place, à renforcer et à maintenir leur capacité à utiliser les technologies nucléaires d'une manière sûre, sécurisée et durable, en tenant dûment compte des pays en développement ; nous soulignons également que le programme de coopération technique devrait s'aligner sur les besoins et les priorités des États Membres et nous prenons note de l'utilité, pour la planification, le cas échéant, des programmes-cadres nationaux.
6. Nous soulignons qu'il est de plus en plus nécessaire d'intensifier et d'élargir l'utilisation des applications nucléaires à des fins pacifiques partout dans le monde et que la demande dans ce domaine ne cesse de croître ; à cet égard, nous sommes déterminés à continuer de soutenir le programme de coopération technique pour répondre aux objectifs du Statut et aux besoins et priorités des États Membres, en particulier des pays en développement, en vue de tirer parti de la science, des technologies et des applications nucléaires dans tous les domaines d'activité du programme de coopération technique, notamment dans les groupes suivants : santé et nutrition, alimentation et agriculture, eau et environnement, applications industrielles, technologie des rayonnements, sûreté et sécurité, planification énergétique et énergie d'origine nucléaire, développement et gestion des connaissances nucléaires.

7. Nous soulignons l'importance des cadres gouvernementaux, juridiques et réglementaires, dans le respect des obligations respectives des États Membres dans le contexte plus large du développement des infrastructures nucléaires nationales, pour une utilisation sûre, sécurisée et durable des applications de la science et des technologies nucléaires par les États Membres.
8. Nous sommes conscients qu'il importe de mieux informer le public des avantages de la science et des technologies nucléaires et de le sensibiliser à ces questions.
9. Nous soulignons la précieuse contribution de l'AIEA au renforcement des capacités des États Membres dans le domaine de la science nucléaire et nous sommes conscients de la nécessité de disposer d'une base de connaissances solide pour permettre la recherche-développement dans le domaine de la science, des technologies et des applications nucléaires, ainsi que l'élaboration de politiques publiques fondées sur des données factuelles, et pour s'adapter aux besoins spécifiques des États Membres en vue de tirer parti des avantages de l'énergie atomique à des fins pacifiques et de contribuer au développement durable ; nous demandons instamment à l'AIEA de continuer à aider les États Membres à répondre aux nouveaux besoins et à recenser les possibilités à cet égard, et de promouvoir la collaboration à différents niveaux entre les États Membres intéressés en matière de recherche-développement dans le domaine de la science, des technologies et des applications nucléaires dans le cadre de projets de recherche coordonnée, de centres collaborateurs, de réseaux scientifiques et de communautés de pratique, et de continuer à promouvoir et à soutenir le renforcement des capacités afin de permettre une meilleure utilisation des technologies nucléaires dans les États Membres, en particulier dans les pays en voie de développement.
10. Nous reconnaissons le rôle important que jouent les accords régionaux de coopération conclus sous les auspices de l'AIEA, à savoir l'Accord régional de coopération pour l'Afrique sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (AFRA), l'Accord de coopération entre les États arabes d'Asie sur la recherche, le développement et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (ARASIA), l'Accord régional de coopération pour la promotion de la science et de la technologie nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (ARCAL) et l'Accord régional de coopération sur le développement, la recherche et la formation dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires (RCA), dans la mise en œuvre effective de leurs projets de coopération technique respectifs et, dans ce contexte, nous encourageons le renforcement continu de ces efforts de collaboration ; en outre, nous nous félicitons de la célébration, cette année, du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'ARCAL et nous nous réjouissons à la perspective du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'AFRA (2025) qui, en parallèle du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'ARASIA (2022) et du 50<sup>e</sup> anniversaire du RCA (2022), souligne l'engagement durable de l'AIEA en faveur de la coopération technique régionale.
11. Nous encourageons tous les États Membres à faire montre de leur engagement fort en faveur du programme de coopération technique et à assumer la responsabilité partagée associée ; et, à cet égard, nous soulignons le fait que des promesses de contributions au Fonds de coopération technique et le paiement de ces dernières en intégralité et dans les délais par tous les États Membres contribueraient à la réalisation des objectifs énoncés dans le Statut.
12. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre et à prendre des mesures concrètes pour faire en sorte que les ressources dédiées aux activités du programme de coopération technique soient suffisantes, assurées et prévisibles, tout en reconnaissant le rôle du Secrétariat à cet égard ; nous nous félicitons des contributions extrabudgétaires et en nature des États Membres et nous invitons ceux d'entre eux qui sont en mesure de le faire à continuer de verser des contributions extrabudgétaires au bénéfice du programme de coopération technique et d'autres activités de l'AIEA dans le domaine de la science, des technologies et des applications nucléaires, notamment dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques, en particulier au profit des pays en développement, et nous convenons que les contributions sans affectation particulière offrent une souplesse supplémentaire à l'AIEA.

13. Nous sommes conscients que les travaux de l'AIEA contribuent à la promotion de la science, des technologies et des applications nucléaires et au transfert des technologies et des compétences spécialisées, et nous reconnaissons le rôle important des initiatives phares, qui contribuent à accroître la visibilité des travaux de l'AIEA, à mobiliser des ressources supplémentaires et à axer les activités de l'AIEA sur nombre de domaines importants :
- l'initiative Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC)
  - l'initiative NUTEC Plastics (Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique)
  - l'initiative Rayons d'espoir
  - l'initiative Atoms4Food (L'atome pour l'alimentation)
  - l'initiative Atoms4NetZero
14. Nous soulignons l'importance de la contribution des laboratoires des applications nucléaires de l'AIEA, situés à Seibersdorf, au Siège de l'AIEA à Vienne, et à Monaco, au développement et au perfectionnement des techniques nucléaires pertinentes et à leur mise à la disposition des États Membres ; nous nous félicitons en particulier de l'initiative Rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL) qui a largement contribué à doter l'AIEA de laboratoires des applications nucléaires modernisés à Seibersdorf, capables de répondre aux besoins actuels et futurs des États Membres grâce à la recherche-développement appliquée ; nous prenons également note des travaux de l'AIEA qui visent à fournir un appui technique aux États Membres qui en font la demande dans des situations de catastrophes naturelles, notamment par l'intermédiaire du Centre de services d'essais non destructifs de Seibersdorf.
15. Nous reconnaissons que les travaux de l'AIEA contribuent à promouvoir l'utilisation des radio-isotopes et de la technologie des rayonnements pour les soins de santé et les applications industrielles et environnementales, notamment dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel.
16. Nous saluons le succès de l'AIEA en matière de création de partenariats traditionnels et non traditionnels, et comptons que l'AIEA entreprendra d'autres activités visant à améliorer les partenariats établis avec des partenaires et donateurs pertinents, notamment des organisations régionales et multilatérales, ainsi que des agences de développement et d'autres organismes, et nous demandons à l'AIEA d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour travailler, sur une base interdisciplinaire, avec les partenaires concernés, notamment les milieux académiques, le secteur privé et les agences de développement internationales, régionales et nationales, dans le but de mettre les résultats de la recherche-développement relatifs aux applications de la science et des technologies nucléaires à la disposition des utilisateurs finals, en appliquant à plus grande échelle les projets de coopération technique fructueux et en créant des conditions de durabilité et un impact socioéconomique.
17. Nous prenons note avec satisfaction des travaux que mène l'Agence pour aider les laboratoires d'analyse et les installations de recherche des États Membres et nous reconnaissons que les réseaux de laboratoires sont importants pour promouvoir des activités de recherche-développement dans le domaine de la science nucléaire, notamment les réseaux suivants :
- le Réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA)
  - le Réseau mondial des laboratoires d'analyse de l'eau (réseau GloWAL)
  - le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (réseau VETLAB)
18. Nous reconnaissons l'importance des travaux de l'AIEA relatifs aux applications nucléaires énergétiques, aux applications non énergétiques de la science et des technologies nucléaires ainsi qu'à la sûreté nucléaire s'agissant de surveiller les changements environnementaux affectant les écosystèmes et d'aider les États Membres, conformément à leurs priorités nationales, à s'adapter aux effets des changements climatiques et à prendre des mesures d'atténuation, dans le cadre de la réponse à ce défi qui se pose à l'échelle mondiale.

19. Nous avons conscience de la nécessité d'intéresser plus de femmes au domaine des sciences nucléaires ; nous encourageons l'AIEA à continuer d'appuyer la participation des femmes et à œuvrer à l'égalité des chances pour les hommes et les femmes dans la mise en œuvre de ses activités ; et nous prions instamment l'AIEA de tenir compte des répercussions et des avantages en matière d'égalité des sexes ; nous reconnaissons les progrès accomplis dans le cadre du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et du programme Lise Meitner de l'AIEA, qui visent à encourager les femmes à faire carrière dans le domaine des utilisations pacifiques des sciences, des technologies et de la non-prolifération nucléaires et à offrir aux femmes en début ou en milieu de carrière la possibilité d'améliorer leurs compétences techniques et générales pertinentes, respectivement.
20. Nous sommes conscients qu'il est indispensable d'encourager la prochaine génération de scientifiques, d'ingénieurs et de professionnels du nucléaire, et nous appelons à renforcer la coopération internationale et les initiatives visant à soutenir la formation théorique et pratique et le renforcement des capacités, en veillant à ce que les jeunes professionnels de tous les États Membres, en particulier des pays en développement, aient accès au savoir et aux occasions dont ils ont besoin pour acquérir des connaissances spécialisées dans les domaines de la science, des technologies et des applications nucléaires.
21. Nous prenons note avec satisfaction des efforts déployés par l'AIEA pour promouvoir des partenariats au sein de la famille des Nations Unies, notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Eau, ainsi que la mobilisation des ressources pour faire avancer les priorités des États Membres.
22. Nous encourageons le Secrétariat à renforcer encore la coopération et le soutien à la science, aux technologies et aux applications nucléaires, pour optimiser les résultats de la recherche-développement, en particulier au profit des pays en développement et en tirant parti des solutions financières émanant des partenaires et donateurs traditionnels et non traditionnels pour combler le déficit de financement concernant les activités de coopération technique.
23. Nous demandons au Secrétariat d'organiser cette conférence ministérielle tous les quatre ans et nous encourageons les États Membres à participer activement à ces conférences à un haut niveau.